



REGLEMENT DU JEU-CONCOURS

« Expert Total »

Article 1 : Organisation

La société TOTAL LUBRIFIANTS ALGERIE, société par actions au capital de 30.000.000 DA, ci- après l' « Organisateur », dont le siège social est situé au boulevard du 11 Décembre 1960, El Biar, Alger 16000, n° RCS 0962231 B03

Le jeu-concours-concours n'est pas associé, ni géré ni sponsorisé ou parrainé par Facebook. Dans ce cadre, l'Organisateur décharge Facebook de toutes responsabilités concernant tous les éléments en lien avec le jeu-concours jeu-concours-concours, son organisation et sa promotion.

Le participant s'engage en participant à ce jeu-concours à ne pas tenter d'actions à l'encontre de Facebook qui n'en n'est ni le parrain ni le gestionnaire.

Article 2 : Participation

Ce jeu-concours est ouvert à toute personne physique majeure résidant en Algérie, qui désire de participer gratuitement, conformément à l'article 3 ci-dessous.

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure tout participant ne respectant pas l'équité du jeu-concours et/ou en cas de tricherie ou de Fraude.

La participation au jeu-concours implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations

ARTICLE 3 : Principe du jeu-concours-concours

Pour participer au jeu-concours, le participant devra :

- Se rendre sur la page TOTAL Lubrifiants Algérie : <https://www.facebook.com/TotalAlgerie/>
- Accéder à l'application « Experts Total »
- Lire et valider le règlement relatif au jeu
- Le jeu comporte 4 niveaux différents. Pour chaque niveau, il y'a lieu de lubrifier, avec une huile moteur correspondante, un type de véhicule précis (2 roues, légers, lourds et engins) et ceci, dans les meilleurs délais.
- Le participant doit remplir ses coordonnées, avec ses vraies informations, et sera invité à partager le jeu avec son entourage

Chaque fan ne pourra participer qu'une seule fois au jeu.

Les participants font élection de domicile à l'adresse qu'ils auront indiquée.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toutes vérifications pour la bonne application du présent article.

ARTICLE 4 : Désignation du gagnant

Les 5 gagnants seront désignés par un tirage au sort, qui aura lieu le 01/01/2017
Toute personne ayant réussi le jeu, se verra présélectionnée pour le tirage au sort.

ARTICLE 5 : Attribution des cadeaux

Les 5 gagnants au jeu-concours « Expert Total » remporteront chacun :

- Pochette véhicule
- Boite à mouchoirs
- Sac Total

ARTICLE 6 : Publicité et promotion de liste des gagnants

Du seul fait de l'acceptation de son gain, le gagnant autorise l'utilisation des photos prises lors de la remise du prix, en cédant ses droits d'image, d'utilisation et d'exploitation à l'Organisateur afin qu'il les publie sur sa page Facebook.

ARTICLE 7 : Responsabilité

L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable de l'utilisation frauduleuse des cadeaux remis aux gagnants.

En cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté perturbant le bon déroulement du jeu l'Organisateur informera les participants via sa page Facebook.

Le jeu-concours étant accessible via le réseau social Facebook, tous les participants devront se conformer à son règlement d'utilisation. Le réseau Facebook n'est en aucun cas lié au jeu-concours en lui-même et ne pourra être tenu pour responsable de quelque manière que ce soit.

ARTICLE 8 : Résiliation

Si l'organisateur devait annuler, écourter, reporter ou modifier les conditions générales du jeu-concours, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, sa responsabilité ne pourrait être engagée de ce fait. L'Organisateur se réserve le droit d'annuler ce jeu-concours à tout moment sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

ARTICLE 9 : Propriété intellectuelle

Le concept ainsi que tous les éléments de cette opération, le design, les marques et logos sont réputés être la propriété de « Total Lubrifiants Algérie ». La reproduction, l'utilisation ou l'exploitation de tout ou d'une partie de ces éléments sont strictement interdites.

ARTICLE 10 : Attribution de compétence

Les participants sont soumis à la réglementation Algérienne applicable aux jeux et quiz. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile.